



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-497

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 février 2019, a adopté le règlement numéro 19-498 portant le titre de :

RÈGLEMENT 19-497 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VENTILATION DE LA PISCINE MUNICIPALE ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 240 944 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ 10-398 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 520 477 \$

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 3 avril 2019.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 17^{ième} jour du mois d'avril 2019.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante